

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUIN 2012

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs GUILLOT - PERRADIN - GIVRE - DUPERRON - MONNET - CHANET - BOURGEOIS - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames MOREY - LANET - BRAC de la PERRIERE - SANDRIN.

Monsieur GUILLOTON est représenté par Madame CORNUAULT  
Monsieur GRENIER est représenté par Monsieur COUTURIER

Absente non excusée : Madame MICOLI Muriel

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

## 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/05/12

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 10/05/12.

## 2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Madame le Maire présente le rapport de l'année 2011 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement affermé à la LYONNAISE DES EAUX :

### a. EXECUTION DU SERVICE

*Le service de l'assainissement de la commune de SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS est délégué à la société LYONNAISE DES EAUX dans le cadre d'un contrat d'affermage pour une durée de 12 ans qui arrivera à échéance le 30/04/2014.*

*Les missions d'exploitation sont :*

- *la collecte des effluents,*
- *l'élimination des sous-produits du réseau,*
- *le traitement des effluents,*
- *l'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles),*
- *le traitement des boues,*
- *la facturation l'encaissement et la gestion du compte client.*

### b. RESEAU

*Il existe 2 types de réseau :*

- *les réseaux unitaires où sont regroupés les eaux usées et pluviales,*
- *les réseaux séparatifs où les eaux usées et pluviales sont captées dans des réseaux différents.*

*La longueur du réseau total se présente de la façon suivante :*

- 5 259 mètres linéaires en eaux usées, soit 69 % du réseau global,
- 2 332 mètres linéaires en eaux unitaires, soit 31 % du réseau global.

L'accession au réseau d'assainissement se réalise grâce aux regards, au déversoir d'orage, et aux grilles et avaloirs.

Le réseau d'assainissement en 2011 a fait l'objet de 2 jours de visite pour la planification des 724 ml de réseau curé.

### **c. BILANS**

#### **➤ Analytique**

2 analyses ont été réalisées et déclarées conformes aux performances minimales de traitement.

#### **➤ Exploitation**

L'épandage des boues (14 tonnes) a diminué de 24.50 % par rapport à 2010.  
Le linéaire curé a été de 724 mètres linéaires soit 10 % du linéaire total.

#### **➤ Clientèle**

505 clients domestiques ont été répertoriés en 2011 soit 0.59 % de moins par rapport à 2010.  
Le volume facturé a été de 52 134 m<sup>3</sup> soit 1.37 % de plus par rapport à 2010

### **d. TARIFICATION DU SERVICE**

Le prix du service de l'assainissement collectif revient à 196.28 euros TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, soit 1.61 euros au m<sup>3</sup>.

Le coût moyen de l'assainissement est de 0.53 euros TTC par jour et par famille.

### **e. SYNTHESE DE L'ANNEE**

Nous avons eu à déplorer un acte de vandalisme sur la station d'épuration.  
En effet nous avons constaté des impacts d'armes à feu dans les vitres du local techniques, mais également des jets de pierres et de canettes en divers endroits de la STEP, notamment au niveau du silo de stockage des boues.  
Enfin, nous déplorons le vol de la lame de seuil, servant à la mesure des débits au niveau du canal de rejet.  
Une plainte a été déposée en gendarmerie de THOISSEY.

Nous avons subi des pollutions récurrentes au fuel, ainsi qu'à l'huile de vidange.  
Ces pollutions étant constatées au niveau du poste de relevage de la station d'épuration, des recherches ont été entreprises au niveau du réseau d'assainissement. Ces enquêtes sont malheureusement restées vaines.

*Nous avons réussi à pomper la plus grande partie de ces hydrocarbures, ce qui a permis de protéger la faune bactériologique de la station évitant ainsi une dérive du traitement.*

*Une proposition d'audit technique de la STEP a été acceptée par la collectivité. Les conclusions seront rendues dans le courant du premier semestre 2012.*

#### **f. ANALYSE DU PATRIMOINE**

*Suite à nos différentes remarques concernant l'état de vétusté avancée des regards d'eaux usées et pluviales du lotissement la cure, La collectivité a fait procéder au remplacement de tous les tampons du lotissement.*

*Notons également que des regards situés route de CHATILLON ont été remplacés.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, et une abstention (Mr BOURGEY) approuve le rapport annuel 2011 du maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement confié à la LYONNAISE DES EAUX par contrat d'affermage.

#### **3. Club house : avenant n°1**

Madame le Maire rappelle le marché de travaux relatif à la construction d'un club house pour le tennis.

Elle rappelle que suite à la consultation, le montant du marché s'élève à la somme de 136 245.72 € H.T.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au « lot 1 - maçonnerie » d'un montant de 6 644.47 € H.T. qui représente plus de 5 % du lot maçonnerie.

Cet avenant prend en compte des travaux complémentaires exigés par le bureau de contrôle suite au rapport établi concernant l'étude de sol pour la réalisation des fondations du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 au « lot 1 - maçonnerie » d'un montant de 6 644.47 € H.T.

#### **4. Acquisitions foncières**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle C220 d'une superficie de 171 m<sup>2</sup> pour la somme 8 500 €, ainsi que la parcelle C217 d'une superficie de 160 m<sup>2</sup> pour la somme de 8 000 €. L'acquisition de ces 2 parcelles est nécessaire, dans l'optique de la réhabilitation des remparts.

#### **5. Avenant n°1 à la convention pour une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau**

En application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du décret du 26 décembre 2007, la commune a signé une convention d'assistance technique,

pour une durée de 2 ans, avec le Conseil Général de l'Ain, fixant les règles d'intervention des services d'assistance technique dans le domaine de l'Eau. Madame le Maire rappelle la délibération en date du 17 décembre 2009 l'autorisant à signer la convention.

Afin de pérenniser cette assistance technique, il conviendrait de signer un avenant concernant la prorogation de la convention ainsi que l'évolution prochaine de la réglementation en matière de suivi des ouvrages d'épuration. Il est précisé que les coûts d'intervention de ces services restent inchangés.

Madame le Maire procède à la lecture de l'avenant proposé par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec le Conseil Général pour une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'Eau.

#### 6. Participation pour l'Assainissement Collectif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) est supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire déposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux, il est proposé de créer la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) conformément à l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune n'a pas opté pour la taxe d'aménagement avec un taux majoré, pour des raisons d'assainissement.

Au vu de l'article L 1331-7 du code de la santé publique, et vu que le coût moyen d'un assainissement individuel constaté sur le territoire de la commune est de 8 000 € H.T., il est proposé d'instaurer la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au prix de 4 300 € montant unique et forfaitaire.

Cette participation s'appliquera, par maison individuelle et logement, aux constructions neuves (*il est précisé que lors d'une création d'immeuble, une PAC sera exigible pour chaque appartement créé*), aux extensions de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires, aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires.

Le recouvrement de cette participation, dont le fait générateur est constitué par l'autorisation d'urbanisme, sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **DECIDE** de fixer la Participation d'Assainissement Collectif (PAC) à 4 300 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, dans les conditions énoncées ci-dessus.

## 7. Lotissement les Tournesols : intégration de la voirie et des espaces verts dans le domaine public

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de l'association syndicale du lotissement « les Tournesols » concernant l'intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement dans le domaine communal.

Elle rappelle que suite au passage caméra des réseaux, certains travaux devaient être effectués. Les réparations ont été réalisées.

Le Conseil Municipal décide d'entamer les démarches afin de procéder au classement de la voirie et des espaces verts du lotissement « les Tournesols » dans le domaine communal.

## 8. Majoration du droit à construire : modalités de consultation de la population

Sujet non traité par manque d'éléments.

## 9. Questions diverses

### Sou des écoles

Le Sou des écoles s'est séparé de la cantine mais en assume le fonctionnement et le personnel jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une assemblée générale est prévue le 14 septembre 2012 pour la constitution du nouveau Sou.

### Association Ma Cantine Utingeoise

L'assemblée générale constitutive de la nouvelle cantine aura lieu le MARDI 26 JUIN à 20 heures dans les locaux de la cantine.

La tendance serait plutôt à conserver une cuisine traditionnelle et Mme PASCAL dans le rôle qu'elle occupe actuellement. Nos trois ATSEM reprendraient leur poste de surveillance pendant l'heure du déjeuner et un poste supplémentaire est nécessaire pour la surveillance des enfants en salle (2 personnes à l'extérieur pour la surveillance de la cour et 2 personnes en salle).

La commune devra voter une subvention pour les aider à démarrer puisque la nouvelle équipe part avec un fond de caisse égal à 0.

### Passage du Tour de France et du Tour de l'Avenir

Le Tour de France passera sur la commune le 11 juillet 2012, et le Tour de l'Avenir passera le 28 août 2012.

Plus de renseignements sur notre site internet ([www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr](http://www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr)), prochainement.

## La Poste

La poste nous informe de la fermeture du bureau de poste pendant l'été du 30/07 au 13/08/2012.

Le nombre d'heures d'ouverture de la Poste ne changera pas en 2012 mais les horaires risquent d'être réaménagés.

## Comité de jumelage Byaga/St Trivier

Le comité de jumelage tiendra son assemblée générale le vendredi 6 juillet 2012 à 20 h 30 à la salle polyvalente.